

Confidentialité et droit à l'image

Les informations suivantes sont considérées comme strictement confidentielles et aucune divulgation en dehors du cadre du séjour sur lequel le·la moniteur·rice est engagé·e n'est autorisée :

- Les informations et les renseignements contenus dans le dossier des vacancier·ères et/ou fournis par l'association insieme-Genève (comprend : les informations sur la personne, son lieu de vie et sa famille) ;
- Toutes les informations liées à l'accompagnement des vacancier·ères durant le séjour.

Droit à l'image

Usage externe

Les moniteur·rices n'ont jamais l'autorisation de diffuser des photos ou des films des vacancier·ères en dehors du cadre du séjour, et ce aussi lorsque le·la moniteur·rice aura achevé son contrat.

Usage interne

Chaque individu possède son propre droit à l'image. Pour utiliser l'image d'une personne, que cela soit un·e vacancier·ère ou un·e moniteur·rice, il faut toujours son autorisation.

Dans le cadre du séjour, la personne et/ou son·sa représentant·e légal·e peut donner son accord à l'utilisation de photos ou de films « pour un usage privé comme souvenir pour les participant·es et les équipes » (cf. décharges dans le classeur vacancier·ères).

- En cas d'accord, les moniteur·rices peuvent utiliser les photos et les vidéos pour un usage interne au séjour : souvenirs personnels et cahiers de vacances uniquement.
- En cas de désaccord, aucune photo ni aucun film de la personne ne doit être pris, même pour le cahier de vacances.

Lorsque je suis autorisé·e à prendre des photographies ou des films d'une personne avec mon appareil personnel, je m'engage à ce que les données sur cet appareil soient protégées par un code d'accès.